



	Parcelle cadastrale / immeuble (1)		Parcelle / immeuble en réalisation (2)		Délimitation du degré d'utilisation du sol		Délimitation de la zone verte
--	------------------------------------	--	--	--	--	--	-------------------------------

**Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées**

	Zones d'habitation 1		Zone de sport et de loisir de « type 1 »
	Zone mixte villageoise		Zone de sport et de loisir de « type 2 »
	Zone mixte rurale		Zone de sport et de loisir de « type 3 »
	Zones de bâtiments et d'équipements publics - réseau de chaleur		Délimitation des différentes zones de sport et de loisir
	Zones de bâtiments et d'équipements publics - réseau de chaleur		Zone spéciale - station-service
	Zone d'activités économiques communale type 1		Zone spéciale - Niederpalenestrooss
	Zone commerciale		
	Zones de jardins familiaux		

**PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur**

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

COS max.	CUS max.	max. (m <sup>2</sup> )
CSS max.	DL	max. (m <sup>2</sup> )

**Zone verte**

	Zone agricole		Zone de parc public
	Zone forestière (1)		Zone de verdure

**Zones superposées**

	PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur		Zone de servitude "couloir pour projets de mobilité douce"
	Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"		Secteur et élément protégé d'intérêt communal de type "environnement construit"
	Zone d'aménagement différencié		Construction à conserver (1)
	Zone de servitude "urbanisation"		Gabarit d'une construction existante à préserver (1)
	Servitude "urbanisation - cours d'eau"		Alignement d'une construction existante à préserver (2)
	Servitude "urbanisation - coulée verte écologique"		Mur à conserver (1)
	Servitude "urbanisation - éléments naturels"		Petit patrimoine à conserver (1)
	Servitude "urbanisation - intégration paysagère"		Secteur protégé d'intérêt communal de type "environnement naturel et paysager"
	Servitude "urbanisation - parking écologique"		Secteur protégé d'intérêt communal de type "archéologique"
	Servitude "urbanisation - stationnement à ciel ouvert"		
	Servitude "urbanisation - bois"		

**Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:**

	à la protection de la nature et des ressources naturelles		à l'aménagement du territoire
	Zone protégée d'intérêt national en procédure réglementaire (1)		PCS Passages (PSP) / ZPS de préservation des grands ensembles paysagers (PSP) (1)
	Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - "Zones Habitats"		à la gestion de l'eau
	Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - "Zones de protection oiseaux"		Zone inondable - H10 (1)
	à la protection du patrimoine culturel national		Zone inondable - H100 (1)
	Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national		Zone inondable - H100 extrême (1)
	Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (1)		ZPS créées par règlement grand-ducal (1)

**Indications complémentaires (à titre indicatif)**

	Biotope protégé (révisé non exhaustif) (1)		Circulation et stationnement
	Habitats d'espèces protégées (Art. 17) (révisé non exhaustif) (1)		Cours d'eau / Eaux stagnantes (1)
	Sites de reproduction et aires de repos d'espèces protégées (Art. 21) (révisé non exhaustif) (1)		Courbes de niveau, équidistance 5 m (1)

— Limite de la commune  
+ Limites du pays

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2019

(1) Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2019  
 (2) Mise à jour, AC Boelisch et Z+B  
 (3) Base de Données Topo-Cartographique (BD-LTC) - Administration du Cadastre et de la Topographie, 2015, les forêts ont été partiellement éliminées par Zeyen-Baumann  
 (4) Inventaire patrimonial IM, Zeyen-Baumann, validé par le Service des sites et monuments nationaux, novembre 2012 et janvier 2013 (modifié suite à l'avis de la G3 en mars 2023)  
 (5) Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Administration de la Nature et des Forêts, ZPN en procédure réglementaire ou à déclarer "Zones proposées par le Schéma directeur pour la Protection de la Nature (PNRQ) de 2017"  
 (6) Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Département de l'Environnement, Zones Natura 2000, octobre 2012  
 (7) Règlement grand-ducal du 10 février 2021 relatif obligatoire le plan directeur sectoriel "paysages"  
 (8) Institut national pour le patrimoine architectural (INPA), liste des immeubles et objets bénéficiant d'une protection nationale daté du 27 décembre 2021  
 (9) Mémorial N° 49 du 2015 Règlement grand-ducal du 5 février 2015 déclinant catégoriquement les cartes des zones inondables et les cartes des zones d'inondation pour les cours d'eau de l'État, de la Région wallonne et de la Région flamande  
 (10) Mémorial N° 929 du 10 octobre 2018 portant création des zones de protection autour des captages d'eau souterraine  
 (11) Loi modifiée de 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, article 17  
 (12) Cadastre des biotopes protégés, Ministère de l'Environnement, du Climat et des Infrastructures, 2017  
 (13) Immobilienregister der geschützten Biotop im Insein und Ortsverzeichnis der Gemains Biekerech, Zeyen-Baumann, 2008  
 (14) Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et de l'article 21 de la loi du 18 juillet 2015 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

**Plan d'aménagement général**  
 approbation définitive octobre 2023

Vote du conseil communal le 3 avril 2023  
 Arrêté de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en date du 4 octobre 2023, réf.: 88124/CS  
 Approbation de la Ministre de l'Intérieur en date du 10 octobre 2023, réf.: 53C/010/2020

**Plan d'ensemble**  
 avec le découpage des plans à l'échelle 1:2.500

**ZB ZEYEN BAUMANN**  
 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
 ENVIRONNEMENT  
 GÉNIE CIVIL

URBANISME  
 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
 ENVIRONNEMENT  
 GÉNIE CIVIL

**Plan N° 05**  
 échelle 1:10.000  
 octobre 2023